

Les foyers bénéficiaires d'une aide au logement au 31 décembre 2017

En 2017, la Caf de La Réunion a versé à 116 190 allocataires bénéficiaires d'une aide au logement environ 402 millions d'euros. Au total, en ajoutant les ayants droit, cela représente 280 903 personnes couvertes par une aide au logement, soit 44 % de la population couverte par la Caisse d'allocations familiales.

Le nombre d'allocataires de la prestation a augmenté de +2,4 % pour l'Allocation de logement sociale (Als) et de +1,1 % pour l'Allocation de logement familiale (Alf).

Hausse de +1,6 % du nombre de bénéficiaires d'AL en 2017

Au 31 décembre 2017, **116 190** foyers bénéficient d'une aide au logement (AL), soit près de la moitié de l'ensemble des foyers allocataires de la CAF (cf. tableau 1). En prenant en compte les conjoints éventuels, enfant(s) ou autre(s) personne(s) à charge, **283 903** personnes sont couvertes par une aide au logement, soit **33,4 %** de la population de La Réunion¹.

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017

ANNEE	2015	2016	2017
Nombre d'allocataires CAF	244 914	258 990	265 138
évolution (%)	0,8%	5,7%	2,4%
Population couverte CAF	615 251	628 701	646 111
évolution (%)	0,1%	2,2%	2,8%
Nombre de bénéficiaires d'AL	113 544	114 314	116 190
évolution (%)	1,4%	0,7%	1,6%
Nombre enfants à charge au sens AL	135 072	135 749	137 583
évolution (%)	0,3%	0,5%	1,4%
Population couverte par une AL	279 206	280 241	283 903
évolution (%)	0,7%	0,4%	1,3%
Population CAF couverte par une AL en %	45,4%	44,6%	43,9%

Tableau 1.

Encadré 1

Les Caf ont versé une aide au logement à 6 323 370 foyers bénéficiaires au titre du mois de décembre 2017 (dont 556 507 provenant des Dom). La majorité de ces foyers est constituée de personnes vivant seules (3,8 millions). Malgré tout, les aides au logement couvrent près de 13,1 millions de personnes. Le taux d'évolution du nombre de foyers bénéficiaires, en glissement annuel, est de + 0,7 % (+ 42 600 foyers). Cette évolution résulte de variations différentes au sein des trois aides. La baisse de 5 euros des montants de droits en octobre 2017, concomitante de l'abaissement de 5 euros du seuil de versement, n'a pas d'impact sur le nombre d'allocataires.

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 mars 2018).

Si un allocataire paye un loyer ou rembourse un prêt pour sa résidence principale et, si ses ressources sont modestes, il peut bénéficier soit de l'Allocation de logement familiale (Alf), soit de l'Allocation de logement sociale (Als).

AIDES AU LOGEMENT	2015	2016	2017	Evolution
Allocation Logement à caractère Familial	65 336	65 475	66 192	1,1%
Allocation Logement à caractère Social	48 208	48 839	49 998	2,4%
Total	113 544	114 314	116 190	1,6%

Tableau 2.

Le nombre de bénéficiaires d'aides au logement a augmenté de **+1,6 %** sur un an (soit 1 876 allocataires supplémentaires). Cette hausse est liée, principalement, à l'accroissement du parc locatif social de La Réunion (cf. encadré 2), ainsi qu'au rattachement des allocataires relevant de la fonction publique d'Etat ayant eu lieu au 1^{er} Janvier 2017.

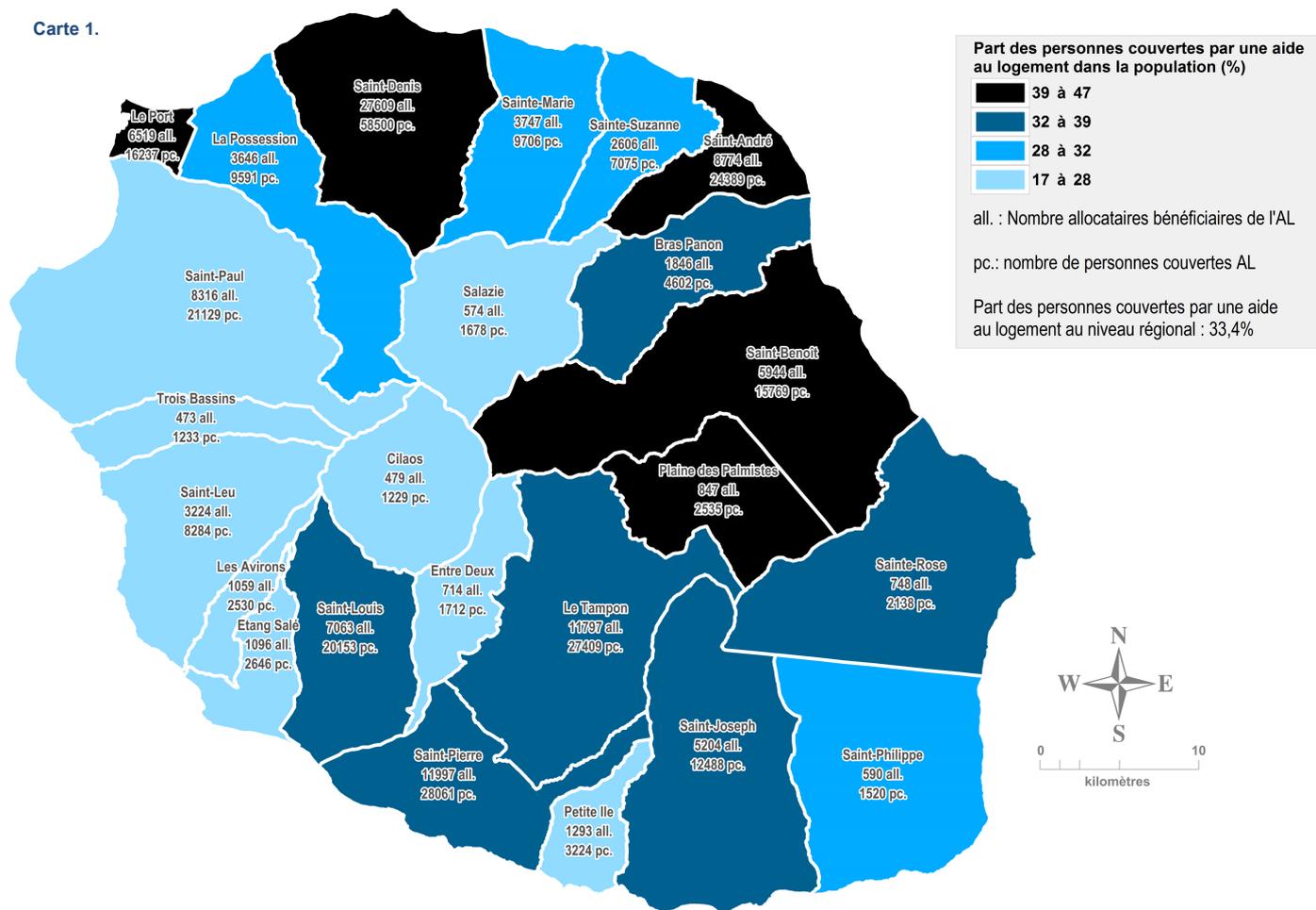
¹ Source : Insee, Population légale – recensement population 2015 : 850 727 habitants (population municipale).

Nombre de bénéficiaires des aides au logement en hausse

En 2017, la hausse des allocataires constatée a principalement concerné des bénéficiaires de l'ALS, avec +2,4 % (cf. tableau 2). Le nombre de personnes couvertes par une aide au logement à caractère Familial (ALF) s'élève à **227 614** et par une aide à caractère Social (ALS) à **56 289**. Le nombre d'enfants à charge (au sens des AL) s'élèvent à **137 583** en 2017, contre 135 749 en 2016.

Enfin, **19 914** individus sont bénéficiaires d'une aide au logement seulement.

Carte 1.



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 31.12.2017 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Comme on peut le voir sur la carte 1, le plus grand nombre de bénéficiaires d'AL réside dans le Nord et le Sud de l'île. Un tiers des Réunionnais vivent dans un logement couvert par les aides au logement (soit 33,4 %). Les communes du Port, de Saint-Denis de Saint-André, de Saint-Benoît et de la Plaine des Palmistes sont celles qui détiennent les proportions de personnes couvertes les plus élevées (avec des taux supérieurs à 39 %).

Les proportions les moins élevées se situent, principalement, dans les communes de l'Ouest et du centre de l'île.

Encadré 2

L'aide personnalisée au logement (Apl) est versée à 2,8 millions de foyers soit une augmentation annuelle de +1,5 % (+ 40 200 foyers). Cette augmentation est principalement liée à la hausse des secteurs locatif conventionné (+1,8 %) et « foyers » (+2,5 %), celui de l'accession continuant à être en forte baisse (-8,0 %).

L'allocation logement à caractère social (Als) est versée à 2,3 millions de foyers, ce qui représente une légère augmentation des effectifs par rapport à décembre 2016 (+0,8 %, +17 600). Le secteur du locatif est en hausse (+2,4 %) et les secteurs « foyers » et accession diminuent (respectivement -1,8 % et -4,8 %).

L'allocation logement à caractère familial (Alf) est versée à 1,2 million de foyers soit une diminution de 1,3 % sur un an. Les secteurs du locatif et « foyers » sont stables et celui de l'accession en forte baisse (-7,2 %).

Source : Résultats du dénombrement des bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2017 – Département des statistiques, des prévisions et des analyses (Note du 21 mars 2018).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017

Type de ménage	Foyers allocataires de la CAF	%	Foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement	%
Structure familiale				
Isolées sans enfant(s)	103 116	39%	44 905	39%
Couples sans enfant	14 117	5%	6 958	6%
Couples avec enfant(s)	81 730	31%	22 311	19%
Familles monoparentales	66 175	25%	42 016	36%
Ensemble	265 138		116 190	

Tableau 3.

Plus de la moitié des bénéficiaires d'une aide au logement est un foyer avec enfant(s)

Parmi les **116 190** foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement, 36 % sont des familles monoparentales et 19 % sont des couples avec enfants. La part des personnes isolées sans enfants et des couples sans enfants s'élève à 45 % (cf. tableau 3).

Des bénéficiaires majoritairement chômeurs ou inactifs

Plus du tiers des bénéficiaires d'une aide au logement sont inactifs et 29 % sont au chômage. Environ un bénéficiaire sur cinq est un actif occupé et 14 % sont retraités ou étudiants (cf. graphique 1).

Les bénéficiaires d'AL sont majoritairement locataires

Près de neuf allocataires sur dix bénéficiant d'aides au logement sont locataires de leur résidence principale (cf. tableau 4) : **49,3 %** sont logés dans le secteur social² contre **41 %** dans le secteur privé.

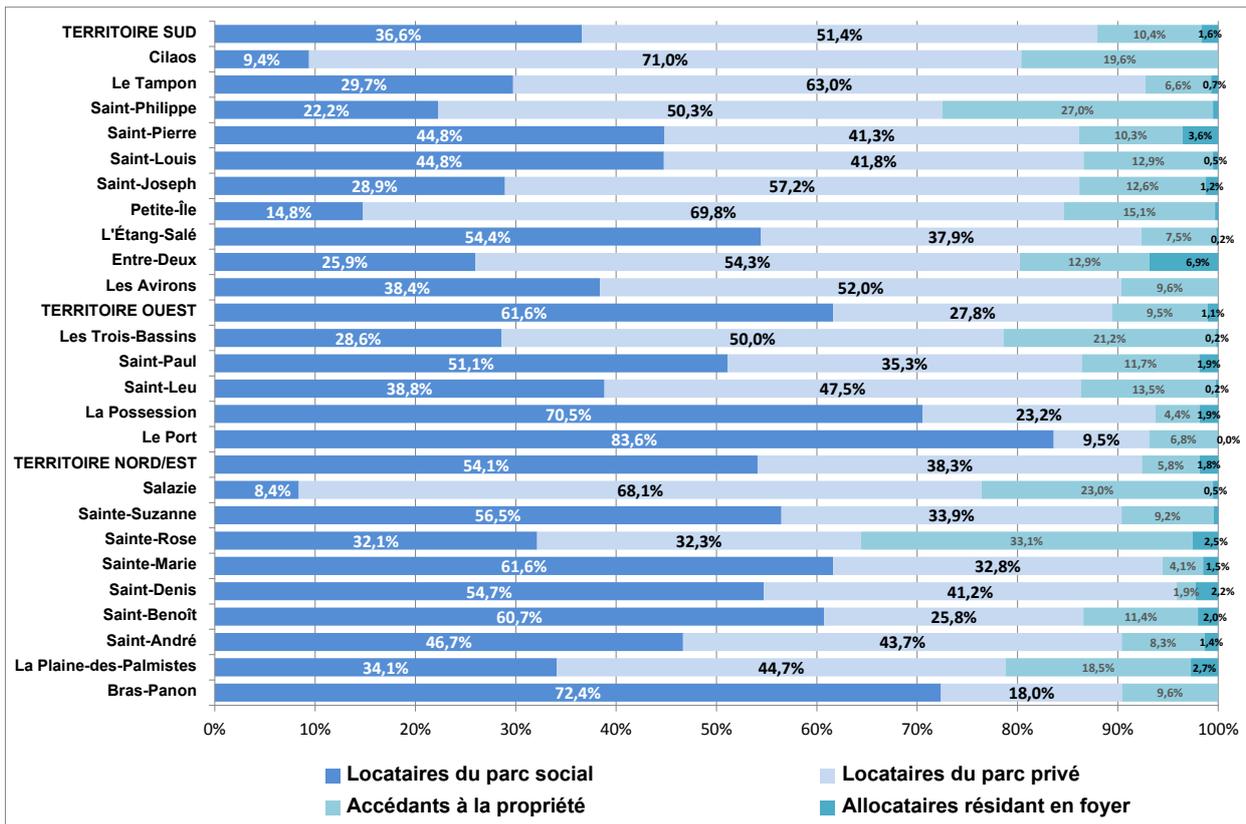
Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017

Statut occupation	2016	%	2017	%	évol
Location	102 537	89,7%	104 899	90,3%	2,3%
<i>dont parc social</i>	<i>54 571</i>	<i>47,7%</i>	<i>57 234</i>	<i>49,3%</i>	<i>4,9%</i>
<i>dont parc privé</i>	<i>47 966</i>	<i>42,0%</i>	<i>47 665</i>	<i>41,0%</i>	<i>-0,6%</i>
Accession	9 905	8,7%	9 434	8,1%	-4,8%
Foyers	1 872	1,6%	1 857	1,6%	-0,8%
Ensemble	114 314	100%	116 190	100%	1,6%

Tableau 4.

Le secteur social a progressé de **+4,9 %** en 2017 (contre **-0,6 %** pour le parc privé). Cette augmentation est due à la croissance du parc locatif social qui perdure depuis 2011 (cf. encadré 2). Le secteur d'accession est en baisse (-4,2 %), ainsi que celui des foyers (-0,8 %).

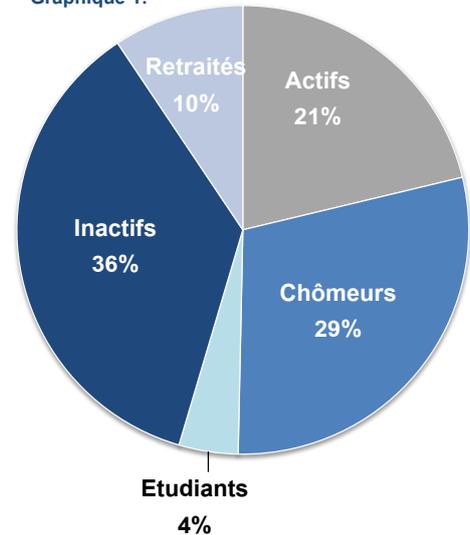
Graphique 2.



² La Réunion compte 7 bailleurs sociaux : SHLMR, SIDR, SODIAC, SODEGIS, SEMADER, SEDRE et SEMAC.

Graphique 1.

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017



Encadré 2

Au 1er janvier 2017, le parc locatif social de La Réunion compte 70 366 logements. Il s'est accru de 4 % par rapport au 1er janvier 2016. C'est la troisième plus forte progression des régions françaises, juste après La Corse (+ 4,2 %) et La Guyane (+ 4,4 %). Dans les Dom hors Mayotte, le parc social augmente beaucoup plus rapidement (+3,5 %) qu'en France métropolitaine (+ 1,5 %).

L'Occitanie, La Provence-Alpes-Côte d'Azur et la Bretagne figurent parmi les régions les plus dynamiques de la métropole, avec une progression de l'ordre de 2 %. La quasi-totalité des logements sociaux de La Réunion sont proposés à la location (98 %), les autres sont en attente de travaux ou de démolition, ou sont pris en charge par des associations.

Source : Logement locatif social à La Réunion au 01/01/2017, DEAL, n°2018-1, Mai 2018

Dans l'Ouest de l'île, 62 % des bénéficiaires sont hébergés dans le parc social et 28 % dans le parc privé. La commune du Port se démarque des autres communes, où près de 84 % des bénéficiaires sont hébergés dans le parc social et seulement 9,5 % dans le parc privé (cf. graphique 2). Cela s'explique, entre autres, par une forte proportion de logements sociaux sur la commune. En effet, le Port dispose à la fois du parc social le plus ancien (26 ans en moyenne) et le plus dense: plus de la moitié (58 %) des ménages vivent dans un logement social (cf. encadré 3).

Dans le Nord et l'Est, un allocataire AL sur deux, est locataire dans le parc social et deux allocataires sur cinq dans le parc privé. Les communes de Bras-Panon, de Saint-Benoît et de Sainte-Marie se distinguent, particulièrement, avec des taux dépassant les 60 %. Ces communes disposent d'un parc locatif social plus abondant et surtout récent (cf. encadré 3).

C'est dans le Sud que le parc locatif privé accueille le plus grand nombre de bénéficiaires d'AL, avec un peu plus de 51 % des locataires aidés dans ces communes. Le parc locatif social accueille un peu plus d'un tiers des bénéficiaires d'une AL. Le déficit important de logements sociaux dans cette région de l'île explique largement ce faible taux (cf. encadré 3).

Encadré 4

Le **taux d'effort** est le rapport entre les dépenses en logement et le revenu des allocataires. Deux taux d'effort, « brut » et « net », permettent d'apprécier le poids des dépenses de logement dans le budget des foyers allocataires selon la prise en compte ou non, de l'aide personnelle au logement perçue.

Construction des **taux d'effort** : Le taux d'effort « brut » (Teb) rapporte le montant du loyer et des charges aux revenus hors AL : $Teb = (\text{loyer} + \text{charges forfaitaires}) / (\text{revenu} + \text{compris prestations familiales hors AL})$. Le taux d'effort « net » (Ten) est appréhendé par le ratio entre le coût du logement, déduction faite des AL, et les revenus : $Ten = (\text{loyer} + \text{charges forfaitaires} - AL) / (\text{revenu} + \text{compris prestations familiales hors AL})$.

Notons que les charges forfaitaires restent une estimation qui n'est pas forcément représentative du montant réellement payé et aurait tendance à sous-estimer les taux d'effort du parc public où les charges sont en moyenne plus élevées.

Grâce aux AL, la moitié des ménages consacre moins de 16 % de leur budget à leur dépense de logement

L'AL a pour finalité de réduire la part de budget que les ménages modestes consacrent au paiement de leur loyer et de leurs charges (ou du remboursement de leur prêt pour ceux qui accèdent à la propriété).

Le terme de taux d'effort désigne cette part. Il est qualifié de « net », lorsque le coût du logement est minoré du montant de l'AL perçu. Il est qualifié de « brut » lorsqu'il est calculé avant la prise en compte de cette aide (cf. encadré 4).

Communes / EPCI	Parc locatif social	
	Logements au 01/01/2017	Part dans rés. ppales %
	nombre	
La Réunion	70 366	23
Cinor	25 749	32
Saint-Denis	21 497	35
Sainte-Marie	2 604	22
Sainte-Suzanne	1 648	21
TCO	16 078	21
Le Port	6 920	58
La Possession	2 928	25
Saint-Leu	1 385	11
Saint-Paul	4 724	13
Les Trois-Bassins	121	5
Cirest	11 244	26
Bras-Panon	1 429	30
La Plaine-des-Palmistes	365	17
Saint-André	4 807	25
Saint-Benoît	4 358	33
Sainte-Rose	271	12
Salazie	14	1
Civis	11 549	18
Les Avirons	450	11
L'Étang-Salé	726	14
Petite-île	199	4
Saint-Louis	3 508	19
Saint-Pierre	6 604	21
Cilaos	62	3
CASud	5 746	12
Entre-Deux	198	8
Saint-Joseph	1 536	11
Saint-Philippe	148	8
Le Tampon	3 864	13

Source : Logement locatif social à La Réunion au 01/01/2017, DEAL, n°2018-1, Mai 2018

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017

Caractéristiques du foyer	Taux d'effort brut médian	Taux d'effort net médian
Isolés (sans enfant)	60%	23%
Familles monoparentales	48%	14%
avec 1 enfant	54%	17%
avec 2 enfants	49%	13%
avec 3 enfants ou plus	40%	8%
Couples sans enfant	46%	19%
Couples avec enfant(s)	34%	14%
avec 1 enfant	38%	17%
avec 2 enfants	34%	15%
avec 3 enfants ou plus	32%	10%
Ensemble des ménages	47%	16%
Type de parc		
Locataire Social	44%	11%
Locataire Privé	57%	26%
Accession à la propriété	34%	11%

Champ : Foyers allocataires bénéficiaires d'une aide au logement (116 190). Le revenu pris en compte est le revenu annuel du foyer augmenté des prestations familiales perçues (hors aides au logement (AL)) au 31 décembre 2017. En l'absence d'information sur les charges réelles, on calcule des charges forfaitaires correspondant au barème des AL.

Lecture : Fin décembre 2017, taux d'effort net médian est de 11% pour les allocataires locataires du parc social.

Tableau 5.

Pour chaque ménage, la comparaison des taux d'effort « brut » et « net » permet d'apprécier l'effet « solvabilisateur » des aides au logement. Ainsi, le taux d'effort médian passe, sur l'ensemble des ménages percevant une allocation, de **47 %** (taux brut) à **16 %** (taux net), soit une différence de 31 points de % (cf. tableau 5). Grâce uniquement aux AL, la moitié des ménages consacre moins de **16 %** de leur budget à leur dépense de logement.

Le taux d'effort net médian diminue lorsque la taille du ménage augmente. Ainsi, il passe de **23 %** pour les personnes vivant seules à **8 %** pour les familles monoparentales avec trois enfants ou plus. De même, il passe de **19 %** pour les couples sans personne à charge à **10 %** pour les couples avec trois enfants ou plus. A nombre d'enfant donné, le taux d'effort médian est sensiblement égal pour les familles monoparentales et les familles biparentales.

La valeur du taux d'effort net médian ne varie pas uniquement avec la composition du ménage. Le type de parc du logement se révèle un facteur essentiel. Ainsi, dans le parc locatif privé, le taux d'effort net médian des ménages percevant une prestation logement (**26 %**) est plus de deux fois supérieur au parc social (**11 %**). Cet écart suggère que les loyers sont, en moyenne, nettement plus élevés dans le secteur privé (à structure de composition familiale équivalente). Par ailleurs, pour les bénéficiaires d'une aide au logement en accession, le taux d'effort médian est de **11 %** (cf. tableau 5).

Taux d'effort médian plus faible pour les allocataires à bas revenus

Que ce soit pour les allocataires à bas revenus ou non, ou encore pour l'accession à la propriété, les AL ont un très fort effet « solvabilisateur » pour les ménages (cf. tableau 6).

Taux effort médian	Allocataires à bas revenus		Ensemble allocataires	
	Taux effort brut	Taux effort net	Taux effort brut	Taux effort net
Statut d'occupation				
Accession à la propriété	38%	10%	34%	11%
Locataire social	48%	10%	44%	11%
Locataire privé	66%	28%	57%	26%
Type d'aide au logement				
Allocation à caractère familial	48%	13%	43%	14%
Allocation à caractère social	68%	25%	58%	23%
Ensemble	53%	16%	47%	16%

Pour les allocataires à bas revenus¹, les AL contribuent à réduire fortement leur taux d'effort : le taux d'effort net passe ainsi de **16 %** à **53 %** sans les aides (cf. tableau 6).

Pour les allocataires à bas revenus, accéder au parc social est représente une opportunité pour eux, le taux médian étant de **10 %** contre **28 %** pour le parc privé.

Tableau 6.

Forte baisse des montants pour l'Allocation Logement Temporaire (ALT)

L'ALT est une prestation versée aux associations conventionnées par le Préfet pour les aider à développer une offre spécifique de logement temporaire. Sont visées, les populations défavorisées qui ne parviennent pas à accéder à un logement stable ou à s'y maintenir et ne pouvant bénéficier d'une aide au logement.

Le montant de l'ALT est forfaitaire et varie en fonction de la taille du logement et de la zone géographique.

En 2017, **100 700 euros** ont été versés, soit une baisse de -83 % sur un an. Cela s'explique, par le fait qu'à compter de janvier 2017, l'ALT est à la charge exclusive de l'ETAT, tant dans son financement que dans son attribution².

Stabilité des allocataires bénéficiaires de la prime de déménagement

La Prime de déménagement est versée aux allocataires qui engagent des frais pour emménager dans un logement ouvrant droit à l'Allocation Logement, à l'occasion d'une naissance portant à 3 ou plus le nombre d'enfants à charge.

En 2017, **42** familles réunionnaises ont bénéficié de cette prime (contre 40 en 2016).

Un allocataire d'AL sur cinq bénéficie de la Prime d'activité en 2017

Au 31 décembre 2017, **25 460** allocataires d'une aide au logement bénéficient également de la Prime d'activité (contre 24 437 en 2016).

Plus 5 000 étudiants bénéficient d'une aide au logement en 2017

Fin 2017, **5 365** étudiants bénéficient d'une aide au logement (contre 5 242 en 2016, soit une hausse de +2,3 % sur un an) et, 9 étudiants sur 10 bénéficient de l'Allocation logement à caractère social (ALS).

¹ Un allocataire à bas revenus est un allocataire dont le niveau de vie est inférieur à 60 % du niveau de vie médian de la population (valeur pour laquelle la moitié de la population a un niveau de vie supérieur et l'autre moitié un niveau de vie inférieur). Cette valeur limite est appelée « seuil des bas revenus ». Pour mesurer le niveau de vie des allocataires, on a recours au calcul d'un revenu par foyer dit « revenus par unité de consommation » (RUC) qui tient compte de la taille et de l'ensemble des ressources du foyer. En 2017, le seuil de bas revenus a été fixé à 1 052 euros.
² décret d'application de l'article 48 de la loi de finances pour 2017, le texte prévoit qu'à compter du 1er janvier 2017 l'aide au logement temporaire, jusqu'alors cofinancée par l'Etat et la Caisse nationale des allocations familiales, relève d'un financement intégralement porté par le budget de l'Etat. L'ALT est dorénavant liquidée et versée par les services de l'Etat

Près de la moitié des bénéficiaires d'AL touche un minimum social

Au 31 décembre 2017, environ la moitié des allocataires d'une aide au logement (soit **57 357** individus) bénéficie au moins d'un minimum social (soit une hausse de +2,2 % par rapport à 2016) pour un total de **155 379** personnes couvertes (cf. tableau 7).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017

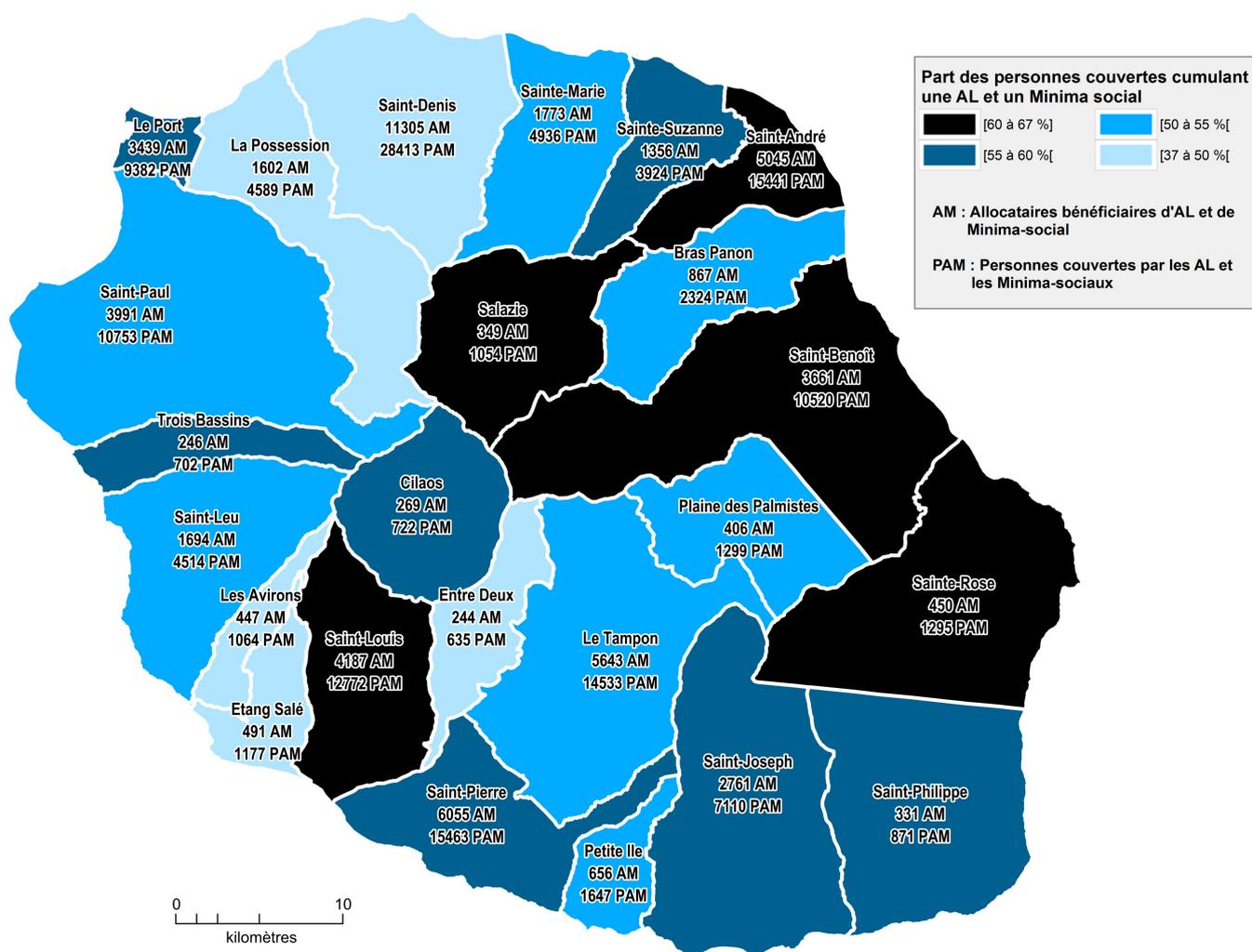
Bénéficiaires AL et d'au moins un minimum social	2016	2017	évolution
Bénéficiaires ALF	36 160	36 622	1,3%
Bénéficiaires ALS	19 969	20 735	3,8%
Ensemble	56 129	57 357	2,2%

L'effectif des bénéficiaires d'ALS touchant au moins un minima-social a connu une forte hausse avec **+3,8 %** : passant de 19 969 en 2016 à **20 735** bénéficiaires en 2017.

Cette forte croissance est la résultante directe de la suppression, en 2015, du Rsa « socle et Activité ». Avant cette date, ces allocataires étaient comptabilisés dans les *bénéficiaires d'au moins un minima-social*.

Tableau 7.

Parmi les bénéficiaires cumulant une aide au logement et un minima-social, une très large majorité (84%) touche comme minima-social le « RSA socle » et ,13 % l'Allocation aux adultes handicapés (AAH).



Source : Caf de La Réunion – Réalisation : Observatoire Statistiques et Etudes – 31.12.2017 – © GEOFLA 2.0 – IGN 2015 -

Quatre communes de l'île concentrent, à elles seules, près de la moitié des bénéficiaires d'AL avec au moins un minima social : Saint-Denis (avec 11 305 allocataires), Saint-Pierre (avec 6 055), Le Tampon (avec 5 643) et enfin, Saint-André (avec 5 045).

La part des personnes couvertes par l'AL et touchant un minima-social dépasse les 60 % dans plusieurs communes de l'Est et du Sud du département (cf. carte 2). La commune de Saint-Benoît possède la part la plus élevée avec 67 % et la commune des Avirons la moins élevée, avec 42 %.

Les bénéficiaires des Aides financières individuelles à l'habitat

Les Aides financières Individuelles (AFI) sont financées sur fonds propres et soumis au règlement intérieur de l'Action Sociale de la Caf. Ces aides financières s'inscrivent dans le cadre de la mission définie dans la Convention d'Objectifs et de Gestion (COG) entre l'Etat et la Caisse Nationale des Allocations Familiales (Cnaf) pour la période 2013-2017. Elles permettent l'accompagnement des familles dans la mise aux normes de leur logement et sont accordées sous formes de subventions ou de prêts destinés à la construction ou à l'amélioration de l'habitat (cf. tableau 8).

Source : CAF de La Réunion au 31.12.2017

Année	2016		2017	
	Aides à l'habitat consenties par la Caf	Nombre	Montant en milliers €	Nombre
Aides financières individuelles	293	2 172	153	1 118
<i>dont Subventions pour l'habitat</i>	175	616	91	317
<i>dont Prêts à l'amélioration de l'habitat</i>	118	1 556	62	801

Tableau 8.

Au cours de l'année 2017, **153** aides financières individuelles ont été accordées à des familles, contre 293 en 2016. Les subventions pour l'habitat ont concerné **91** familles pour un montant total d'un peu plus de 0,31 million d'euros.

Le Prêt à l'amélioration de l'habitat (Pah)

Le Prêt à l'amélioration de l'habitat (Pah) est accessible aux allocataires, qu'ils soient propriétaires ou locataires. Il est accordé pour des travaux de réparation, d'amélioration, d'assainissement ou d'isolation thermique, effectués dans une résidence principale. A La Réunion, il existe deux dispositifs :

- Les prêts à l'amélioration de l'habitat en tant qu'AFI : ces dispositifs ont concerné **62** foyers, pour un montant d'environ 0,8 million d'euros (cf. tableau 8),
- Les prêts à l'amélioration de l'habitat financés sur le FNPF (Fond National des Prestations Familiales) : Cette prestation est ouverte aux bénéficiaires d'une prestation familiale (à l'exclusion de ceux bénéficiant de l'Als, l'Aah, le Rsa non majoré et de la prime d'activité). Au cours de l'année 2017, **25** Prêts à l'amélioration de l'habitat de ce type ont été accordés par la CAF (contre 45 en 2016).

Près de 402 millions d'euros de prestations liées au logement payées en 2017

Source : Bilan comptable - exercice 2016/2017 - CAF de La Réunion au 31.12.2017

PRESTATIONS	Montants payés (avec droits constatés) exercice 2016	Montants payés (avec droits constatés) exercice 2017	Evolution des montants (en %)	Nombre d'allocataires 2016	Nombre d'allocataires 2017
	Allocation Logement à caractère Familial*	276 805 529,53 €	280 212 367,05 €	1,2%	65 475
Allocation Logement à caractère Social	120 622 011,23 €	121 199 591,78 €	0,5%	48 839	49 998
Prime de déménagement	7 484,17 €	-	-		
Allocation de Logement Temporaire (ALT)	599 162,76 €	100 700,70 €	-83,2%		
Total	398 034 187,69 €	401 512 659,53 €	0,9%	114 314	116 190

* y compris l'ALF "Dom - Mesures spécifiques - compte de tiers"

Tableau 9.

La baisse de 5 euros des montants de droits ayant eu lieu en octobre 2017, concomitante de l'abaissement de 5 euros du seuil de versement, n'a pas eu d'impact ni sur le nombre d'allocataires, ni sur les montants payés.

Les dépenses d'aide au logement sont très sensibles à la crise économique qui, en entraînant une diminution des ressources des personnes, accroît inéluctablement le nombre potentiel de bénéficiaires des allocations logement.

Au 31 décembre 2017, les montants versés pour l'ALF et l'ALS ont progressé respectivement de **+1,2 %** et de **+0,5 %** (cf. tableau 9). Le montant total des aides au logement atteint ainsi **401 512 660** euros (soit une hausse annuelle de **+0,9 %**).

Le montant moyen de l'aide au logement par allocataire s'élève à environ **288 euros**.